Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONSULAT GENERAL DE FRANCE
AU CAP

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE de 2017- 12 avril 2017

Après avoir ouvert le premier conseil consulaire de 2017, le Consul général de France, M. Xavier d'Argoeuves, Président de ce conseil, a rappelé aux participants le principe de la confidentialité des débats.

Ce compte-rendu en est une synthèse apurée de tous les noms des personnes évoquées.

L'ordre du jour était le suivant :

I. ELECTIONS ET ACTIVITES CONSULAIRES
II. II. SECURITE
III. III. QUESTIONS ECONOMIQUES
IV. ACTION SOCIALE
V. BOURSES SCOLAIRES CCB1

I. ELECTIONS ET ACTIVITES CONSULAIRES

Ce premier conseil consulaire de l'année a été l'occasion de faire un point sur l'organisation des élections présidentielles (23 avril et 7 mai) et législatives (4 et 18 juin). A la date du conseil consulaire, 2177 Français étaient inscrits sur la liste électorale du Cap contre 1711 en 2012. Ces chiffres confirment la hausse marquée de la communauté française en 5 ans et résultent également de la campagne d'inscription menée par le consulat. Compte tenu de la participation aux précédentes élections (35% aux présidentielles et 8 % aux législatives), le Consulat a décidé de n'ouvrir qu'un bureau de vote dans les locaux du consulat.

Le bilan de l'activité consulaire du consulat pour 2016 a également été dressé et reste globalement stable par rapport à 2015 avec des pics d'activité aux moments des vacances françaises. La mise en place de l'application rendez-vous et la réorganisation des horaires du consulat depuis juin 2016 a également permis de mieux gérer les flux et la sécurité, l'organisation du travail et d'offrir ainsi une meilleure qualité de service.

Enfin, la fin d'année 2016 a également été marquée par le rehaussement du statut du consulat en consulat général.

II. SECURITE

Participants : Monsieur Xavier d'Argœuves, consul général de France au Cap et président du conseil consulaire, , Mme Isabelle Ciret, conseillère consulaire, Madame Sophie Ferrand-Hazard, conseillère consulaire (par visioconférence), Monsieur Fabrice Orengo de Lamazière, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire du Cap, Madame Gaëlle Loir, chef de chancellerie,

Le Consulat général a rappelé qu'en 2016, 18 agressions de Français avaient été portées à la connaissance du poste, 56 déclarations de vol ont été enregistrées. Sur les 4 premiers mois de 2017, 8 agressions ont été à déplorer, 20 déclarations de vols enregistrées, soit des statistiques en hausse sur la période.

Elles concernent plutôt des Français de passage mais également quelques résidents.

Ces statistiques ne concernent que les faits rapportés par les Français au consulat général.

Si la province du Cap occidental reste une des plus touchées par les homicides, devant celle du Gauteng, cela résulte essentiellement des 10 zones les plus dangereuses que sont entre autres Nyanga, Gugulethu, Delf, Khayelitsha ou encore Philippi.

Les zones de résidence principales des Français restent épargnées par cette grande violence même si elles sont en proie à une certaine insécurité. Toutefois la vigilance doit être maintenue car une baisse de la vigilance est souvent sanctionnée par un vol ou une agression. L'importance que les Français informent le consulat des agressions ou des faits délictueux dont ils sont victimes, même dans les cas où il n'y a pas eu de violences, a été réitérée. L'objectif est double : d'une part, apporter une assistance consulaire au compatriote agressé lorsque nécessaire et, d'autre part, diffuser des conseils en matière de sécurité à l'ensemble de la communauté française.

L'insécurité routière reste toutefois le risque principal pour les Français, résidents ou de passage.

En ce qui concerne les risques évalués dans le cadre du plan de sécurité du consulat, le poste continue de travailler en étroite collaboration avec le Disaster Risk Management Center (DRMC) de la ville du Cap pour pouvoir réagir au mieux et diffuser les consignes nécessaires en cas d'incidents majeurs. La dernière réunion du comité de sécurité a eu lieu le 9 novembre 2016.

A noter que les manifestations du 7 avril suite au remaniement gouvernemental, qui ont inquiété une partie de la communauté française, se sont déroulées dans le calme et aucun n'incident n'a été à déplorer.

Il est également rappelé que la Fiche Conseils aux voyageurs Afrique du sud est mise à jour à chaque fois que nécessaire et notamment en rubrique Dernière minute pour prévenir les Français de passage des risques potentiels (incendies, manifestations…)

III. QUESTIONS ECONOMIQUES

Participants : Monsieur Xavier d'Argœuves, consul général de France au Cap et président du conseil consulaire, Mme Isabelle Ciret conseillère consulaire, Madame Sophie Ferrand-Hazard, conseillère consulaire (par visioconférence), Monsieur Fabrice Orengo de Lamazière, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire du Cap, M. Jean-Baptiste Dabezies, attaché sectoriel au service économique régional à l'ambassade de France à Pretoria (en visioconférence), Madame Gaëlle Loir, chef de chancellerie,

1/ Point sur l'économie nationale

D'un point de vue économique, au niveau national, l'année 2017 était partie pour être meilleure qu'en 2016, compte tenu notamment de la hausse des prix des matières premières et de la bonne conjoncture internationale, portée par les performances économiques des États-Unis et de la Chine. Les prévisions de croissance s'établissaient en moyenne à 1% (prévision de 0,8% du FMI, prévision d'1,2% du gouvernement sud-africain). Les signaux positifs ne manquaient donc pas, malgré une richesse par habitant en baisse. Malheureusement, les derniers soubresauts politiques (remaniement ministériel) et leur conséquence immédiate (passage du statut de la dette souveraine au statut spéculatif) risquent d'avoir des répercussions sur l'économie sud-africaine. La baisse du Rand est déjà amorcée, ce qui rend les importations plus onéreuses et impacte le taux d'inflation : établi à 6% en 2016, il devrait augmenter en 2017, et se maintenir ainsi au-dessus de la fourchette de référence de la banque centrale (entre 3 et 6%). Le nouveau ministre des finances s'est néanmoins montré rassurant et s'est engagé à s'inscrire dans la continuité de son prédécesseur concernant la conduite du budget et le contrôle des dépenses publiques.

2/ La France en Afrique du sud

En Afrique du sud, les entreprises françaises sont au nombre de 365 d'après un récent recensement effectué par le service économique régional de l'ambassade de France à Pretoria. Ces entreprises françaises emploient environ 37 000 personnes en Afrique du sud. Les entreprises Decathlon et Leroy Merlin poursuivent leurs implantations dans le Gauteng tandis que la première boulangerie Paul a ouvert dans le nord de Johannesburg. L'entreprise Colas Rail arrive également sur le marché sud-africain. A ce titre, la France en tant que partenaire économique et commercial se classe entre la 8ème et le 10ème place.
Le BEE reste toutefois un point de blocage pour l'actionnariat.
Une visite du MEDEFa eu lieu en décembre 2016.

3/ Les secteurs économiques de la province du Cap occidental

Dans la province du Cap occidental, plus spécifiquement, le taux de chômage s'établit à 21% contre 27% au niveau national. La province reste très dynamique et affiche une croissance d'1 à 2% chaque année mais qui ne suffit toutefois pas.
Elle demeure la troisième économie du pays après les provinces du Gauteng et du Kwazulu natal. Les secteurs principaux de l'économie de la province sont l'agriculture et la viticulture, les services et notamment la finance, le tourisme, le textile même si ce secteur est en baisse.
Le projet Khulisa (croissance en Xhosa) se focalise sur les secteurs de l'agro-alimentaire, du tourisme et de l' « oil and gas » (projet de terminal gazier à Saldanha et marché des plateformes pétrolières dans le Golfe de Guinée).
La province reste également un hub en matière de production audiovisuelle.
L'énergie demeure un problème au sein de la province même si des alternatives sont mises en œuvre pour développer les énergies renouvelables et en particulier l'éolien dans le Cap occidental (« Green Hub « à Atlantis) et le solaire dans le Cap septentrional (Northern Cape). Les entreprises françaises présentes dans le renouvelable sont éprouvées car le programme de rachat des contrats d'électricité par des producteurs indépendants est bloqué.

Enfin, la ville du Cap est une terre propice à l'économie numérique et digitale comme le souligne son label de French Tech Hub qui est actuellement le projet le plus avancé de tous les French tech hubs du monde. Un incubateur a été créé à Century City en partenariat avec l'agence sud-africaine SEDA (Small entreprises development agency) qui a investi dans ce projet dans le but d'accompagner les entreprises innovantes.

IV- ACTION SOCIALE

Participants : Monsieur Xavier d'Argœuves, consul général de France au Cap et président du conseil consulaire, **Mme Isabelle Ciret**, conseillère consulaire , Madame Sophie Ferrand-Hazard, conseillère consulaire (par visioconférence), Monsieur Fabrice Orengo de Lamazière, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire du Cap, M., Président de l'Association française du Cap, , Madame Gaëlle Loir, chef de chancellerie, Monsieur Antoine Illan, agent en charge de l'administration des Français

Les membres du conseil consulaire ont été informés des résultats du conseil consulaire réunion en formation action sociale (CCPAS) du 8novembre 2016. Le budget s'élève à 26363 euros pour 9 allocataires :
- 5 allocations de solidarité (aide continue versée aux ressortissants français âgés de plus de 65 ans et sous condition de ressources) ;
- 3 allocations pour adulte handicapé (aide continue versée aux ressortissants français âgés de plus de 20 ans titulaires d'une carte d'invalidité et sous condition de ressources) dont une traitée en urgence après la réunion de novembre.

- 1 allocation pour enfant handicapé (aide continue versée aux ressortissants français âgés de moins de 20 ans titulaires d'une carte d'invalidité et sans condition de ressources).

Le taux de base mensuel est passé de 302 à 370 euros. Cette hausse substantielle s'explique essentiellement par la revalorisation du rand au cours de l'année 2016. Un point a également été fait sur les cas de Français en difficultés allocataires ou non du CCPAS assistés par l'Association Française d'Entraide du Cap.

V. « BOURSES SCOLAIRES »- CCB1

Participants : Monsieur Xavier d'Argœuves, consul général de France au Cap et président du conseil consulaire, , Mme Isabelle Ciret, conseillère consulaire, Madame Sophie Ferrand-Hazard, conseillère consulaire (par visioconférence), Monsieur Fabrice Orengo de Lamazière, conseiller consulaire, vice-président du conseil consulaire du Cap, M. Philippe Algranti, directeur de l'école française du cap, m. Christophe Viarnaud, Président du comité de gestion de l'école, M. Olivier Buchbinder, attaché de coopération et d'action culturelle, M. Alexandre Barrière Izard, Président de l'Association française du Cap, Madame Gaëlle Loir, chef de chancellerie, Madame Delphine Diot, , agent en charge des bourses scolaires

Le président signale que l'AEFE, après avis de la commission nationale, a validé l'ensemble des propositions émises par le CCB2 (7 propositions d'attribution et 1 proposition de rejet).

Il indique que le bilan de la campagne 2016/2017 d'aide à la scolarité au Cap s'est établi à 62135 euros pour 28 boursiers.

1/ Annonce du cadre réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrivent les travaux de la présente commission :

Le président présente le cadre dans lequel s'inscrivent les travaux de la commission (montants convertis en euros au taux de chancellerie du 16 septembre 2016 soit 1 rand valant 0.0623 euro, indice de parité du pouvoir d'achat fixé cette année au Cap à 55 – versus 56 lors de la précédente campagne) Il appelle l'attention des membres sur le caractère limitatif de l'enveloppe accordée au poste : 68450 euros à l'issue du dialogue de gestion entre le poste et l'AEFE. Le montant des besoins initiaux s'élevait à 72664,78 euros - montant à mettre en regard avec les montants de bourses accordées en 2015-2016 (38963,39 euros) et 62135 euros en 2016-2017. Le montant total des demandes recevables s'élève à 72664,78 euros soit plus de 4214 euros de plus que l'enveloppe accordée. Cette hausse des besoins s'explique par l'augmentation du nombre de demandes, la hausse des tarifs de scolarité (8%) mais aussi du fait de la chute des revenus de certaines familles.

2/Examen du barème de la campagne 2017-2018 :

Indice de parité du pouvoir d'achat (IPA) à 55, seuil immobilier à 200 000 euros, seuil mobilier 100 000 euros. Les membres du CCB1 valident ce barème.

-*Situation locale*: les membres de la CCB1 ont proposé d'utiliser une moyenne annuelle des taux de chancellerie. Compte tenu de la volatilité du rand, ils considèrent que ce mode de calcul lèse les familles et l'école. Le taux à retenir pour cette campagne est de 1 rand pour 0.0623 euro. Il s'élevait à 1 rand pour 0,0706 au moment de la réunion. En outre, s'agissant de l'IPA ramené cette année à 55, les membres du CCB1 s'accordent à dire que le coût de la vie au Cap n'est pas deux fois moins cher qu'à Paris mais est plutôt de l'ordre de 30% moins élevé, compte tenu, notamment, des loyers élevés et de la nécessité de posséder un véhicule. Une nouvelle réévaluation de cet IPA serait donc appréciable, même si toute chose égale par ailleurs, il n'a pas d'impact sur les quotités. Enfin le taux d'inflation pour 2016 s'élève à 6,4%.

3 / Examen des tarifs scolaires :

Le président indique aux membres du CCB1 que les tarifs de scolarité augmentent de 8%, les frais de première inscription et de réinscription augmentent également: 12 350 rands contre 9500 en N-1 de 1ère inscription et 2160 rands de réinscription contre 2000 par enfant en N-1. Ces frais ne sont pas déductibles des frais de scolarité. En revanche, la bourse pour Transport est supprimée puisque la navette entre les 2 sites ne sera plus mise en place car trop déficitaire. Les frais liés à la demi-pension augmentent également pour passer à 8000 contre 7200 rands pour les maternelles et 9000 rands contre 8100 pour toutes les autres classes).

Les arguments avancés par le comité de gestion de l'école pour justifier d'une telle augmentation sont :

- la perte au change en raison de la chute du rand
- la nécessaire revalorisation des salaires des professeurs La commission locale valide ces tarifs.

4/ Chiffres de cette campagne

Cette campagne a été marquée par une légère hausse des frais de scolarité mais également par un plus grand nombre de demandes en CCB1 (30 boursiers contre 23 en CCB1 2016) ce qui explique l'augmentation de l'enveloppe, d'autant que l'an dernier, l'enveloppe allouée était inférieure de 11000 euros par rapport aux besoins.

Les membres de la CCB1 ont décidé de rejeter une demande pour 2 boursiers en raison du dépassement des seuils mobilier et immobilier. Deux autres demandes pour 3 boursiers ont été ajournées faute de documents et seront étudiées à nouveau en deuxième commission. Quatre quotités ont été baissées et deux ont été augmentées.

S'agissant des perspectives d'évolution de l'école, l'augmentation du nombre d'élèves attendue l'an dernier a été quelque peu revue à la baisse (493 élèves étaient attendus à la rentrée de septembre 2016 mais les effectifs en avril 2017 sont de 460). Néanmoins, les prévisions pour la rentrée 2017 font état de 485 élèves. La croissance se confirme même si elle est de moindre importance. En conséquence, les nombreux élèves en classes de maternelle et d'élémentaire actuellement vont progressivement rejoindre le collège pour lequel les tarifs de scolarité sont plus élevés. De même, après la seconde, la 1ère et la Terminale devraient passer en enseignement direct à l'horizon 2017/2018. Les tarifs de scolarité augmenteront encore mais dans une moindre mesure, sauf à ce qu'une nouvelle chute importante du rand soit constatée. Ces perspectives doivent être prises en compte pour la définition de l'enveloppe allouée au Cap.